

Sébastien Soriano, Président de l'ARCEP



Sébastien Soriano a tenu à souligner **l'utilité de l'ARCEP en tant que régulateur indépendant dans la transformation numérique**. D'abord, afin d'inciter les acteurs à suivre la voie de l'intérêt général. Il a, à cet égard, souhaité une régulation pro investissement et efficace, c'est-à-dire adaptée à chaque marché et non unique. Ensuite, parce que l'ARCEP peut orienter son travail à de nouveaux sujets afin de préparer l'avenir. Enfin, dans la manière de mieux travailler avec le reste du monde. Il aimerait d'ailleurs que l'ARCEP ait sa place dans le développement de la stratégie numérique française annoncée par Emmanuel Macron.

Concernant, plus précisément **les objets connectés**, Sébastien Soriano estime qu'il y a un vrai enjeu de compréhension de la part des pouvoirs publics avant toute régulation.

Interrogé sur une éventuelle **taxation de la bande passante**, il répond que le dossier est entre les mains du Gouvernement, le rôle de l'ARCEP n'étant que de rendre un avis sur la possibilité technique de mesurer le trafic, dans le respect de la neutralité et du secret des correspondances.

Il considère, par ailleurs, que le sujet de **la connectivité des entreprises** se pose, et qu'il est interrogatif à ce propos, d'où la volonté que l'ARCEP se penche sur cette question du marché des entreprises.

A propos de **la bande 700**, Sébastien Soriano a confirmé le calendrier posant comme date d'appel à candidatures le mois de juillet. Il rappelle que cette attribution passe par une procédure de codécision avec le Gouvernement, et rappelle donc les éléments indiqués par Emmanuel Macron dans Les Echos : une attribution solide sur le plan juridique avec pour objectif une valorisation importante, qui ne conduise pas à écarter une des acteurs.